

LA REINE vs. JOSEPH PILON (non prisonnier).

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, George Ness, cultivateur, de Batoche, dans les territoires du Nord-Ouest, prête serment et dis :

Que j'ai lieu de croire et crois vraiment que Joseph Pilon, ci-dessus nommé, a essayé d'éviter de se trouver mêlé au soulèvement de 1885, en se cachant et employant divers autres moyens, et que sans sa femme et sa famille de onze enfants il y aurait réussi et ne serait pas en prison aujourd'hui. Le dit Pilon a, pendant plusieurs années, demeuré près de l'endroit où je résidais alors moi-même, et j'ai eu les meilleures occasions possibles de former mon opinion à son sujet. Il n'a pris qu'une très mince part à l'insurrection, et cela contre son gré et parce que ses jours étaient menacés.

GEORGE NESS.

Assermenté devant moi à Régina, }
dans les dits territoires, ce 7^e }
jour d'août, A.D. 1885.

DIXIE WATSON, greffier de la cour.

LA REINE vs. JOSEPH ARCAND (élargi), ALEXANDRE CADIEUX, EMMA-NUEL CHAMPAGNE (non prisonnier), MAXIME DUBOIS, ALEXANDER P. FISHER, PHILIPPE GARIÉPY, PIERRE PARENTEAU, MOISE PARENTEAU (élargi), IGNACE POITRAS, le jeune, JOSEPH PILON (non prisonnier), BAPTISTE ROCHELEAU (non prisonnier), James SHORT, FRANCIS TOUROND (non prisonnier), PATRICE TOUROND (non prisonnier), BAPTISTE VANDAL (non prisonnier), PIERRE VANDAL (élargi), ET AUTRES.

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, George Ness, écuyer, de Batoche, dans les territoires du Nord-Ouest, prête serment et dépose ce qui suit : —

1. Il y a un certain temps que je connais personnellement chacun des susmentionnés Joseph Arcand et autres dont les noms suivent le sien, et il y a aussi un certain temps que je suis l'un des juges de paix de Sa Majesté dans et pour les territoires du Nord-Ouest.

2. Jusqu'à l'époque de la récente insurrection dans les dits territoires, tous les individus ci-dessus mentionnés et chacun d'eux avaient toujours été d'honnêtes et paisibles habitants et des sujets soumis et loyaux de Sa Majesté la Reine.

GEORGE NESS.

Assermenté devant moi à Régina, }
dans les dits territoires, ce 7^e }
jour d'août, A. D. 1885.

DIXIE WATSON, greffier de la cour.

LA REINE vs. PHILIPPE GARIÉPY ET AUTRES.

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest, }
savoir :

Je, soussigné, Eléazer Swain, cultivateur, de Batoche, dans les territoires du Nord-Ouest, prête serment et dépose ce qui suit :

1. Immédiatement après l'engagement du Lac-aux-Canards, j'arrivai sur le terrain et y vis Philippe Gariépy et un certain nombre d'autres près de l'endroit où était alors assis Charles Newitt.

2. Newitt paraissait avoir été blessé et portait les marques de coups reçus au front et à la main ; ceux qui l'entouraient s'entretenaient de la chose. J'entendis